



Communiqué de presse

Annecy, le 24 janvier 2020

Qualité de l'air/environnement

Respect des mesures du PPA de la vallée de l'Arve

Dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve, notamment celle portant sur la limitation de vitesse sur autoroute à 110 km/h du 1er novembre au 31 mars, des contrôles ont été effectués cette semaine par la Gendarmerie nationale.

Ces contrôles se sont déroulés alors que le niveau de pollution -alerte- a été activé jeudi 23 janvier 2020 en vallée de l'Arve.

Le bilan des infractions relevées lors de ces opérations s'établit à 175 réparties ainsi:

- 123 excès de vitesse compris inférieurs à 20 km/h,
- 35 excès de vitesse compris entre 20 et 30 km/h,
- 12 excès de vitesse compris entre 30 et 40 km/h,
- 3 excès de vitesse compris entre 40 et 50 km/h entraînant une rétention immédiate du permis de conduire,
- 2 excès de vitesse de + 50 km/h entraînant une rétention du permis de conduire et une immobilisation administrative du véhicule.

Une opération de contrôle de la vitesse, à visée pédagogique a également eu lieu le vendredi 24 janvier au niveau de l'échangeur de Passy sur l'autoroute A 40 en présence de Wahid Ferchiche, directeur de cabinet de M. le préfet de Haute-Savoie.

La Gendarmerie nationale est allée à la rencontre des usagers de la route pour leur rappeler la nécessité de réduire leur vitesse mais également l'obligation, lors de l'épisode de pollution actuel, de détenir pour les poids-lourds circulant en vallée de l'Arve une vignette Crit'Air 0 à 4.



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Cette semaine, a également eu lieu un contrôle inopiné d'inspection du site SGL CARBON à Passy afin de vérifier le respect par le site des dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2018 concernant la mise en œuvre de mesures temporaires de réduction des émissions de particules fines lors des épisodes de pollution en vallée de l'Arve.

Lors de cette visite, il a été constaté que les mesures de réduction des émissions prescrites à l'exploitant étaient mises en œuvre.

Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie, tient à rappeler à tous les usagers de la route qu'il est important de respecter les limitations de vitesse pour la sécurité de tous et pour une meilleure qualité de l'air.

Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 [@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00